

CHAMPIONNAT SCOLAIRE DE CHARENTE MARITIME

PHASE DEPARTEMENTALE

Règlement Intérieur du Tournoi

Ce règlement intérieur est en accord avec le règlement fédéral J03 et celui du championnat scolaire de la ligue NAQ

Article 1 : Conditions Générales

Le CDJE 17 organise le mercredi 28 janvier 2026 la phase départementale du championnat scolaire de Charente maritime. Cet événement est divisé en trois tournois individuels Ecoles, Collèges et Lycées homologués FFE et ouverts aux écoliers, collégiens et lycéens scolarisés en Charente maritime. Le lieu du championnat scolaire est la Salle des Fêtes de Tonnay-Charente, Rue Joliot Curie.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) applicables au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (règles FIDE C.04) assisté par ordinateur (programme Sharly-Chess).

L'article A5 de l'annexe A « le jeu rapide » s'applique pour ce tournoi rapide.

La partie sera déclarée perdue au troisième coup illégal achevé.

Les participants doivent être en possession d'une licence A ou B pour la saison en cours à la FFE. Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement national.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront pointé dans les délais de l'article 4. Les participants dont la confirmation de présence serait effectuée après l'horaire limite ne rentreront dans les tournois qu'à la deuxième ronde.

Article 3 :

Nombre de rondes : 5

La cadence est de 12 minutes + 3 secondes / coup. Les appariements seront affichés 5 minutes avant le début de la ronde.

Le forfait est déclaré après cinq minutes de retard.

Après avoir fait enregistrer le résultat, les joueurs remettent les jeux à leur position de départ et :

- Lors d'un gain blanc : le roi blanc est positionné au centre de l'échiquier
- Lors d'un gain noir : le roi noir est positionné au centre de l'échiquier
- Lors d'une partie nulle, les deux rois sont positionnés au centre de l'échiquier/ Puis les deux joueurs quittent l'aire de jeu.

Article 4 : Horaires

Inscriptions jusqu'au lundi 26 janvier 2026

Pointage de 12h45 à 13 h 30

Horaires des rondes à titre indicatif

Ronde 1 à 14h00

Ronde 2 à 14h40

Ronde 3 à 15h35

Ronde 4 à 16h10

Ronde 5 à 16h50

Remise des prix vers 17H30

Article 5 : Classement

Le classement individuel est établi au nombre de points.

Les départages au classement sont dans l'ordre : le Buchholz, le cumulatif et la performance.

En récompense des coupes et des médailles.

Un classement par établissement est établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons. – voir article 2.3.2 du J03 pour les détails -

Le classement des lycées est établi d'après le total des points de 4 meilleurs participants d'un même lycée.

Un établissement peut qualifier un maximum de deux équipes pour la phase académique. L'annonce définitive des équipes qualifiées aura lieu après la fin des phases qualificatives du Poitou-Charentes.

Pour prétendre à la qualification pour le championnat d'académie, une école, un collège devra présenter au championnat départemental au moins une équipe complète (8 joueurs dont au moins deux garçons et deux filles) une équipe de lycée devra comprendre au moins quatre joueurs (la mixité n'est pas obligatoire).

Article 6 : Règles de comportement

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi.

Seuls sont admis dans l'aire de jeu les joueurs, les arbitres et les membres de l'organisation.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur forfait sans excuse à une ronde n'est pas apparié à la ronde suivante.

Les téléphones portables et autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la zone de jeu. La découverte d'un tel appareil non éteint ou sa sonnerie en cours de partie entraînera la perte de la partie pour son détenteur.

Article 7 : Litige technique

Lorsqu'un litige survient en cours de partie, à son tour de jeu un joueur peut appeler l'un des arbitres en arrêtant la pendule et en levant la main. La partie sera poursuivie en appliquant les directives de l'arbitre.

Article 8 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par : Stéphane DENIS Arbitre Fédéral Elite 1, Arbitre en Chef, Hamza TADLAOUI, Arbitre Fédéral Open 1, Arbitre en Chef Adjoint, Éric DAUTHEVILLE Arbitre Fédéral Elite 1, arbitre de match, Nadège LOUASSIER Arbitre Fédéral Open 1, arbitre de match, Jean Pierre BERNARD Arbitre Club, arbitre de match et toutes personnes habilitées par l'arbitre en chef.

Les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur et la Charte du joueur d'échecs.

Organisateur

Arbitre en Chef

Nadège LOUASSIER

Stéphane DENIS